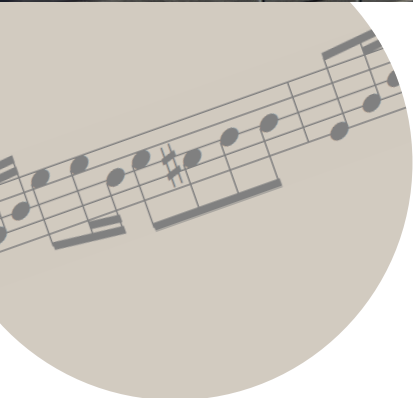


MUSIQUE ET ARTS DU SON LYCÉE ALBERT CAMUS



Rentrée 2017

L'ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION ARTS DU SON

À qui s'adresse-t-il ?

L'enseignement d'exploration Arts du Son est proposé à tous les élèves de 2^{nde}, quel que soit leur projet d'orientation ou leur parcours antérieur.

Il n'est pas nécessaire d'être musicien pour s'inscrire, mais mieux vaut avoir un intérêt pour les métiers de la musique, du spectacle, de la technique ou des médias !

Comme tous les EDE, celui-ci est sans engagement : il n'y a pas d'obligation à s'inscrire ensuite à l'option musique en 1^{ère} et Terminale. Les élèves peuvent donc « essayer » librement cette discipline pendant leur première année au lycée.

Que fait-on en Arts du Son ?

Au lycée Camus, cet enseignement s'articule autour de 3 domaines :

- Des rencontres avec des artistes et professionnels du spectacle dans le cadre de concerts, de conférences ou de *masterclasses*.
- La participation à des émissions de radio en partenariat avec Jet FM, afin d'apprendre à manipuler des outils de production sonore (prise de son, montage, mixage, écriture, composition...)
- Une pratique musicale collective que l'on soit débutant, amateur ou confirmé. En cours d'année, les élèves déjà musiciens peuvent être invités à apporter leurs instruments en cours.

Combien de temps cela représente-t-il ?

L'EDE est proposé aux élèves à raison d'1h30 par semaine. À cela viennent s'ajouter plusieurs sorties sur le temps scolaire (festivals Scopitone, Sonor, Folle Journée, etc.)

Comme pour l'option musique, d'autres sorties peuvent aussi avoir lieu en soirée, par exemple dans le cadre de concerts. Bien que recommandées, celles-ci ne sont en revanche pas obligatoires !



Enregistrement d'une émission de radio



Interviews de professionnels



Masterclasses (Imhotep, IAM)

À qui s'adresse-t-elle ?

L'option musique du lycée Camus est ouverte à tous les élèves de 1^{ère} et Terminale, qu'ils soient issus des séries Générale ou Technologique.

L'objectif de cette option est de développer une culture musicale la plus diversifiée possible, par l'étude d'oeuvres de toutes origines, tous styles et toutes époques. Les élèves s'approprient un vocabulaire spécifique à l'analyse musicale (technique, histoire des genres, des styles, des courants musicaux, etc.).

Une pratique vocale et/ou instrumentale individuelle et en groupe vient compléter cette formation, par un travail régulier d'interprétation, d'arrangement, de création, etc.

Est-il obligatoire d'être musicien pour s'inscrire à cette option ?

Il n'y a pas de niveau « minimum » exigé pour intégrer l'option musique : même les élèves débutants mais motivés sont les bienvenus. Cependant, il est important d'avoir ou de commencer une pratique instrumentale et/ou vocale régulière le plus tôt possible, l'épreuve du bac comportant une partie Interprétation.

Combien de temps cela représente-t-il ?

L'option musique représente 3h de cours hebdomadaires (2h de pratique et 1h de théorie en moyenne), auxquelles se rajoutent plusieurs fois dans l'année des sorties dans le cadre de concerts, festivals, etc.

Peut-on cumuler deux options ?

Deux options peuvent être cumulées, même si la charge de travail supplémentaire est importante (2 x 3h au total). Mais attention, il n'est possible de se présenter qu'à une seule option artistique lors de l'épreuve du baccalauréat !



Concerts - conférences



Rencontres avec des artistes



Répétition des élèves

Comment se déroule l'épreuve de musique au baccalauréat ?

Il s'agit d'un oral de 40 minutes en deux parties (commentaire comparé et interprétation). Seuls les points au dessus de la moyenne sont comptabilisés.

1^{ère} partie (30 minutes, 13 points)

L'une des 3 œuvres du programme étudiées durant l'année par le candidat est tirée au sort, et un second extrait inconnu du candidat est choisi par le jury.

À la suite de plusieurs écoutes, durant lesquelles il est possible de prendre des notes, le candidat réalise à l'oral un commentaire comparé des œuvres entendues, en s'appuyant sur des éléments stylistiques, historiques, culturels, géographiques, etc.

2^{ème} partie (10 minutes, 7 points)

Le candidat interprète une œuvre de son choix. S'ensuit un bref entretien durant lequel le candidat explique son choix par rapport au programme étudié durant l'année.

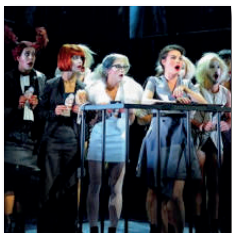
À la différence d'un examen de Conservatoire, la notation de cette partie porte uniquement sur les qualités musicales du candidat, et non pas sur son niveau technique.

Ainsi, même un élève ayant commencé à pratiquer la musique au lycée peut gagner des points sur cette partie, à condition de choisir une pièce adaptée à son niveau.

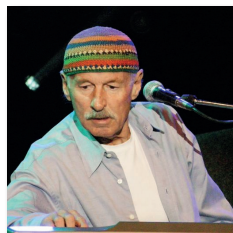
Les 3 œuvres au programme pour la session 2017



Maurice Ravel
*Concerto pour la
main gauche*



Germaine Tailleferre
L'affaire Tailleferre



Joe Zawinul
Birdland

Et après le bac ?

L'option musique est un atout important lorsque l'on souhaite poursuivre ses études après le baccalauréat, notamment dans les parcours artistiques :

- Université : Musicologie, parcours Philosophie/Musique de l'Université de Nantes
- Conservatoires et écoles de musique
- BTS Audiovisuel
- Écoles d'Arts, etc.
- Cinésup...

Plus d'infos sur www.musique-camus.fr